



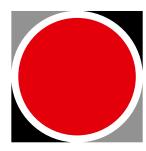
# Mandelli - Setra

Articles Spéciaux pour le Béton Armé et la Construction



# Articles Spéciaux pour le Béton Armé et la Construction









# Mandelli - Setra

# LA SOCIÉTÉ

Aujourd'hui, Mandelli-Setra, c'est...

- Une unité de production de plus de 3000 m² entièrement automatisée 5 jours sur 7, 24 heures sur 24.
- Plus de 60 collaborateurs ayant une expertise très pointue de leur métier.
- Une équipe de plus de 20 technico-commerciaux qui chaque jour répondent aux attentes de leurs clients.
- 8 dépôts de distribution implantés sur l'ensemble du territoire français offrant une logistique de proximité personnalisée et très efficace.
- Un réseau de distributeur couvrant notre implantation à l'étranger.
- Plus de 3000 clients faisant chaque année confiance aux 4500 références du catalogue Mandelli-Setra.



















# **PRODUITS ET SERVICES**

Mandelli-Setra fournit aux trois grands secteurs du Génie Civil, de la Construction et de la Préfabrication, des produits de haute technicité particulièrement innovants, destinés à la mise en œuvre du béton.

Mandelli-Setra fabrique et diffuse des articles spéciaux pour le béton armé :

- Cales d'armatures
- Espaceurs de coffrage
- Profils
- Matériels de coffrage
- Sécurité et équipements
- Joints
- Goujon et appuis
- Fixation d'isolants et de parement
- Produits de préfabrication de fixations
- Produits de coffrage et de fondation
- Coffres d'attentes et coupleur
- Produits de la chimie du bâtiment









Mandelli-Setra diffuse des systèmes et procédés de construction avec assistance auprès des ingénieursconseil et bureau d'études béton armé.









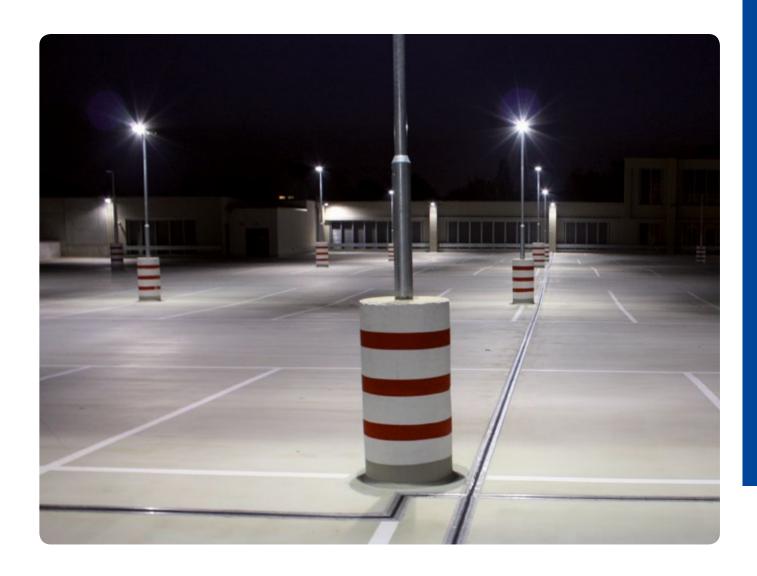
# **MANDELLI-SETRA**



Articles Spéciaux pour le Béton Armé et la Construction



Mandelli - Setra





- Joints mousse
- Waterstop
- Couvre-joints
- Joints coupe-feu
- Joints hydrogonflants

	Code	Désignation	Largeur x épaisseur en mm	Multiple de vente	Poids au 100 ml	Caractéristiques
JOINT CARRÉ						
	009874	JOINT CARRÉ 25 x 25 MM	25 x 25	336 ml	0.69	Mousse de polyuréthane grise en longueur de 2 mètres.     Densité + ou — 19 kg/m³.     Autres sections sur demande et avec délai.

	Code	Désignation	Ø en mm	Multiple de vente	Poids au 100 ml	Caractéristiques
JOINT POLYÉ	THYL	ÈNE				
	009301	JOINT POLYÉTHYLÈNE 6 MM	6	2500 ml	0.16	- Mousse à cellules fermées à parois lisses.
	009303	JOINT POLYÉTHYLÈNE 10 MM	10	1150 ml	0.40	
	009307	JOINT POLYÉTHYLÈNE 15 MM	15	550 ml	0.89	avec delai.
	009309	JOINT POLYÉTHYLÈNE 20 MM	20	350 ml	1.51	
	009311	JOINT POLYÉTHYLÈNE 25 MM	25	200 ml	2.45	
	009313	JOINT POLYÉTHYLÈNE 30 MM	30	160 ml	3.44	
	009315	JOINT POLYÉTHYLÈNE 40 MM	40	270 ml	6.74	
	009317	JOINT POLYÉTHYLÈNE 50 MM	50	180 ml	10.56	

Largeur x épaisseui

Multiple

120 ml

0.94

25 x 6

Poids

	Jour	Doorgilation	en mm	de vente	au 100 ml	Caracteristiques
JOINT DE CO	FFRA	GE				
	018544	JOINT COFFRAGE PO-PU 10 x 10	10 x 10	570 ml	0.63	Tourit de comage : o : o a comace
	018545	JOINT COFFRAGE PO-PU 15 x 10	15 x 10	390 ml	0.95	ouvertes - Mousse polyester/polyuréthane très
	018547	JOINT COFFRAGE PO-PU 20 x 10	20 x 10	300 ml	1.20	souple à cellules ouvertes S'écrase facilement entre les
	018546	JOINT COFFRAGE PO-PU 15 x 15	15 x 15	260 ml	1.35	coffrages.
	018548	JOINT COFFRAGE PO-PU 20 x 15	20 x 15	200 ml	1.65	- Autres sections sur demande et avec délai de fabrication.
	018549	JOINT COFFRAGE PO-PU 20 x 20	20 x 20	160 ml	2.07	- Couleur grise. - Adhésif disposé sur la largeur du
	018551	JOINT COFFRAGE PO-PU 30 x 20	30 x 20	96 ml	3.31	joint.
	018550	JOINT COFFRAGE PO-PU 25 x 25	25 x 25	96 ml	2.93	Joint de coffrage PE à cellules
	018552	JOINT COFFRAGE PO-PU 30 x 25	30 x 25	72 ml	4.06	fermées - Mousse polyéthylène à cellules
	018666	JOINT COFFRAGE PO-PU 50 x 30	50 x 30	48 ml	6.31	fermées, garantissant une bonne
						étanchéité à la laitance sous pression des coffrages.
	014271	JOINT COFFRAGE PE 10 x 3	10 x 3	625 ml	0.22	- Autres sections sur demande et avec délai de fabrication.
	014273	JOINT COFFRAGE PE 15 x 3	15 x 3	500 ml	0.33	
	014274	JOINT COFFRAGE PE 20 x 3	20 x 3	375 ml	0.48	Mousse auto-adhésive pour mise e œuvre plus facile.
	014276	JOINT COFFRAGE PE 15 x 4	15 x 4	500 ml	0.40	Equivalences des épaisseurs
	014277	JOINT COFFRAGE PE 20 x 4	20 x 4	375 ml	0.53	PE PO-PU
	014296	JOINT COFFRAGE PE 15 x 5	15 x 5	200 ml	0.50	3 mm 10 mm
	014279	JOINT COFFRAGE PE 20 x 5	20 x 5	150 ml	0.66	4 mm 15 mm
	014280	JOINT COFFRAGE PE 30 x 5	30 x 5	100 ml	1.00	5 mm 20 mm
	014282	JOINT COFFRAGE PE 25 x 6	25 x 6	120 ml	0.94	6 mm 25 mm

014282 JOINT COFFRAGE PE 25 x 6

#### Plage d'utilisation Multiple de vente Poids au 100 ml Code Désignation Caractéristiques en mm

# **JOINT MOUSSE IMPRÉGNÉ**





009602	JOINT ILLMOD 600 10/2	2	375.0 ml	1.60	
009603	JOINT ILLMOD 600 15/2	2	250.0 ml	2.40	
009603	JOHNT ILLINOD 600 19/2	2	250.0 1111	2.40	
009610	JOINT ILLMOD 600 15/3	3	200.0 ml	3.00	
009617	JOINT ILLMOD 600 15/3 - 7	3 à 7	160.0 ml	3.75	
009618	JOINT ILLMOD 600 20/3 - 7	3 à 7	120.0 ml	5.00	
009631	JOINT ILLMOD 600 15/5 - 11	5 à 11	112.0 ml	5.36	
009632	JOINT ILLMOD 600 20/5 - 11	5 à 11	84.0 ml	7.14	
009637	JOINT ILLMOD 600 20/7 - 14	7 à 14	64.5 ml	9.30	
009638	JOINT ILLMOD 600 25/7 - 14	7 à 14	51.6 ml	11.63	
009643	JOINT ILLMOD 600 20/8 - 18	8 à 18	49.5 ml	12.12	
009644	JOINT ILLMOD 600 30/8 - 18	8 à 18	33.0 ml	18.18	
009651	JOINT ILLMOD 600 25/10 - 22	10 à 22	36.0 ml	26.60	
009652	JOINT ILLMOD 600 30/10 - 22	10 à 22	36.0 ml	29.50	
009655	JOINT ILLMOD 600 40/13 - 29	13 à 29	36.4 ml	43.93	
009658	JOINT ILLMOD 600 40/17 - 36	17 à 36	28.0 ml	57.14	
009665	JOINT ILLMOD 600 40/24 - 40	24 à 40	18.9 ml	84.66	

### Exemples d'application:

- Entre éléments en béton préfabriqué.
- Maçonnerie traditionnelle et béton banché (dans la limite des tolérances constructives DTU 36.1/37.1).
- Mur manteau, systèmes d'isolation par l'extérieur dans le cadre d'un avis technique.
- Mise en œuvre fenêtres ; alu, bois, PVC et coffres volets roulants.
- Façades légères et bardages.
- Constructions maisons à ossature bois.
- Rénovation joints de façade existants.

### - Description :

ILLMOD 600 est un joint d'étanchéité précomprimé en mousse de polyuréthane imprégnée destiné à calfeutrer et étancher les joints à la pluie battante (jusqu'à 600 Pa décomprimée à sa référence maximale). ILLMOD 600 est précomprimé à 15 % (1/7) de son épaisseur initiale et conditionné sur rouleau.

### - Avantages :

- Auto extinguible et difficilement inflammable.
- Chimiquement neutre, donc non toxique.
- Bon isolant acoustique de par sa forte densité (PV d'essais et courbes sur demande).
- Classé parmi les produits isolants (conductivité thermique : ≈ 0.045 W m.K).
- Compatible avec divers matériaux de construction (bois, aluminium, acier, bois). Non tachant sur PVC et alu.

### - Précautions d'emploi :

- Ne pas exposer ILLMOD 600 à des températures permanentes supérieures à 90°C.
- Ne pas surcomprimer ILLMOD 600 au-delà de son épaisseur sur le rouleau.
- Eviter le contact avec certains silicones neutres. N'employer ILLMOD qu'avec l'accord du fabricant pour la pierre naturelle ou certains matériaux fortement solventés.

#### Durée de stockage : ≤ 2 ans à T ≤ 20°C. (Date de

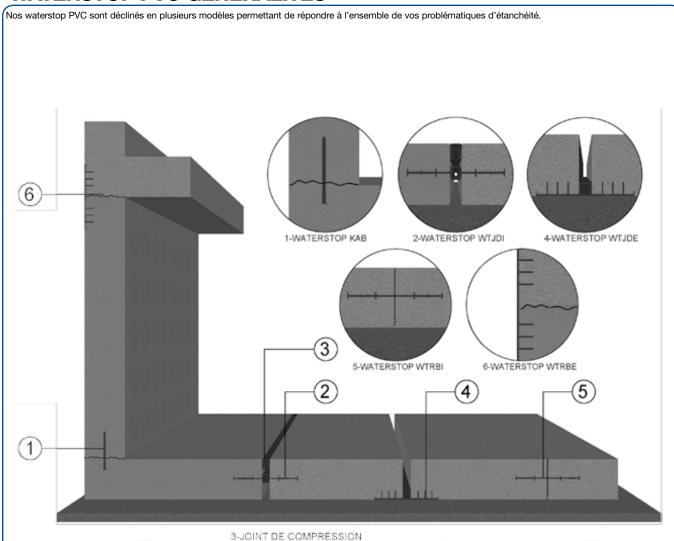
fabrication sur la paroi intérieure du noyau en carton : semaine et année).

- Coloris standard: gris.
- Autres dimensions possibles : nous consulter.

	Code	Désignation	Largeur x épaisseur en mm	Multiple de vente	Poids / rouleaux	Caractéristiques
BANDE PÉRIP	HÉR	IQUE				
	018439	BANDE PERIPHERIQUE ADHESIVE BLANCHE	200 x 5	50 ml	1.12	Bande de désolidarisation acoustique et dynamique des chapes et dallage bétons.     Indispensables à la mise en œuvre d'un dallage industriel en raison du retrait du béton et/ou d'une chape liquide.
	018427	BANDE PERIPHERIQUE NUE	200 x 5	50 ml	0.80	<ul> <li>- Assurent la pérennité en permettant la dilatation des dalles et des chapes.</li> </ul>



# **WATERSTOP PVC GÉNÉRALITÉS**



•Waterstop interne pour étanchéité des joints de dilatation	WATERSTOP WTJDI	
Waterstop externe pour étanchéité des joints de dilatation	WATERSTOP WTJDE	
Joint de compression pour oburation de joints de dilatation étanches à la pluie	JOINT DE COMPRESSION	
Waterstop externe pour étanchéité des parois béton au niveau des joints de construction / reprise de bétonnage	WATERSTOP WTRBE	
Waterstop interne pour étanchéité des parois béton au niveau des joints de construction / reprise de bétonnage (liaison voile/voile, Dalle/voile)*	WATERSTOP WTRBI	
<b>⊚</b> Waterstop interne pour étanchéité des parois béton au niveau des joints de construction / reprise de bétonnage (liaison dalle/voile)*	WATERSTOP KAB / WATERSTOP SI	

- \*Autres solutions existantes :

   Waterstop interne à base de bentonite disponible en p. 67.

   Arrêt de bétonnage avec tôle d'étanchéité disponible en p. 68.

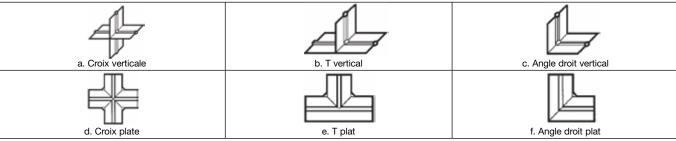


### **QUALITÉS DES MATÉRIAUX**

Nos waterstops PVC sont proposés en 3 qualités de matériaux dont les principales caractéristiques sont	Qualité	PVC-R	PVC-P	LECOTRIL
résumées ici. Pour de plus amples informations, consulter notre documentation technique.	contraintes techniques notamment la pression d'eau	faible	Faible à modéré	importante
	Elasticité	modéré	importante	importante
PVC-R Les WATERSTOP PVC-R sont composés de polychlorure de vinyle recyclé et répondent aux	Raccordement par soudure thermique	✓	✓	✓
critères dimensionnelles la norme DIN V 18197.	Résistance aux agressions naturelles du béton	✓	✓	✓
PVC-P Les WATERSTOP PVC-P sont composés de polychlorure de vinyle de haute qualité et répondent	Résistance aux eaux d'écoulements non chargées	✓	✓	✓
aux critères dimensionnels de la norme DIN V 18197 et aux spécifications de cette qualité de matériau.	Résistance aux eaux souterraines, naturellement acides ou alcalines	*	✓	✓
LECOTRIL Les WATERSTOP LECOTRIL sont composées de copolymères thermoplastiques PVC/NBR	Résistance au bitume.	*	*	<b>√</b>
(combinaison de polychlorure de vinyle et de caoutchouc nitrile-butadiène) et répondent aux exigences de la norme DIN 18541.	Résistance à l'eau de mer, aux eaux sulfatées ou chargées	×	×	✓

# PIÈCES D'INTERSECTIONS ET MANUFACTURÉES

Les raccords en bandes d'arrêts d'eau peuvent être exécutés sur chantier ou bien préfabriqués en usine afin de minimiser les raccords sur chantier et faciliter la mise en œuvre. Dans ce cas, chaque branche d'un raccord aura une longueur minimale de 0,5 m à partir du centre de la pièce.



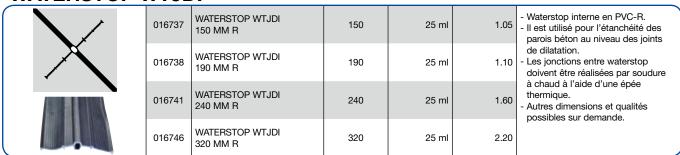
Les pièces d'intersection sont fabriquées sur commande. D'autres intersections peuvent être réalisées (nous consulter). Dans ce cas, préciser le type de matériaux, la forme de l'intersection avec les dimensions souhaitées (raccords spécifiques entre différents types de Bandes d'arrêt d'eau, angles internes compris entre 60° et 175°). La longueur maximale d'un système préfabriqué est de 25 m en comptant toutes les longueurs de bandes.

	Code	Désignation	Largeur de joint	Multiple de vente	Poids	Caractéristiques
ACCESSOIRES	S DE	RACCORDEM	ENT			
KAB	017400	JONCTION KS 12	120	1 p.	0.16 p.	- La jonction KS est composée de 2 rails de montage, 3 strips
	017516	JONCTION KS 15	150	1 p.	0.23 p.	hydrogonflants et 3 vis M5 avec écrous à oreilles.  - Le fonctionnement est garanti par les strips hydro-gonflants à forte expansion.
	016729	EPÉE THERMIQUE WTLC 300	-	1 p.	1.10 p.	- Épée thermique 300 W - 220 V. - Pour le raccordement de 2 waterstops PVC par soudure thermique.



	Code	Désignation	Largeur en mm	Multiple de vente	Poids au ml	Caractéristiques
WATERSTOP \	NTJE	DΕ				
, July	016731	WATERSTOP WTJDE 190 MM R	190	25 ml	1.50	<ul> <li>Waterstop externe en PVC-R.</li> <li>Il est utilisé pour l'étanchéité des parois béton au niveau des joints de dilatation.</li> </ul>
3-2	016734	WATERSTOP WTJDE 240 MM R	240	25 ml	1.60	<ul> <li>Les jonctions entre waterstop doivent être réalisées par soudure à chaud à l'aide d'une épée thermique.</li> <li>Autres dimensions et qualités</li> </ul>
	016735	WATERSTOP WTJDE 320 MM R	320	25 ml	2.20	possibles sur demande.

### **WATERSTOP WTJDI**

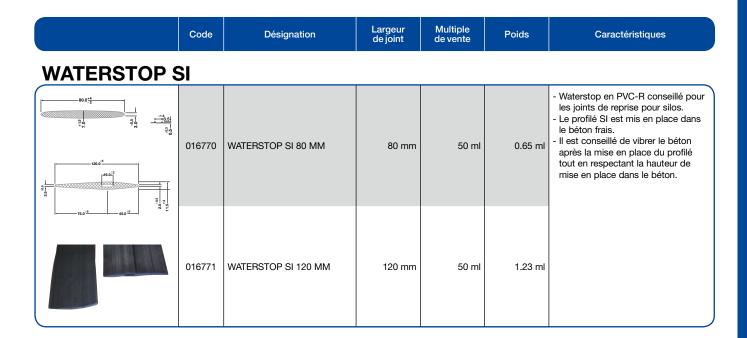


### **WATERSTOP WTRBE**

1,32	016753	WATERSTOP WTRBE 190 MM R	190	25 ml	1.20	Waterstop externe en PVC-R.     Il est utilisé pour l'étanchéité des parois béton au niveau des reprises de bétonnage.
3.2	016756	WATERSTOP WTRBE 240 MM R	240	25 ml	1.55	<ul> <li>Les jonctions entre waterstop doivent être réalisées par soudure à chaud à l'aide d'une épée thermique.</li> <li>Autres dimensions et qualités</li> </ul>
	016757	WATERSTOP WTRBE 320 MM R	320	25 ml	2.10	possibles sur demande.

### **WATERSTOP WTRBI**

016759	WATERSTOP WTRBI 150 MM R	150	25 ml	0.65	Waterstop interne en PVC-R.     Il est utilisé pour l'étanchéité des parois béton au niveau des reprises
016762	WATERSTOP WTRBI 190 MM R	190	25 ml	0.83	doivent être réalisées par soudure
016765	WATERSTOP WTRBI 240 MM R	240	25 ml	1.03	à chaud à l'aide d'une épée     thermique.      - Autres dimensions et qualités     possibles sur demande.
016768	WATERSTOP WTRBI 320 MM R	320	25 ml	1.60	possibles sur deritaride.



	Code	Désignation	de joint en mm	de vente	Poids	Caractéristiques		
WATERSTOP KAB								
	017380	KAB 125 SET	125	25 ml	1.20 ml	<ul> <li>Waterstop en PVC combiné avec un strip hydrogonflant.</li> <li>Le set KAB comprend 25 ml de KAB et 50 archets de fixations.</li> <li>Il est utilisé pour l'étanchéité des parois béton au niveau des joints de reprise de bétonnage.</li> <li>P.V. d'essai disponible sur demande.</li> <li>Simplicité de mise en œuvre et</li> </ul>		
	017517	KAB 150 SET	150	25 ml	1.40 ml	fiabilité.		

Hauteur

				de vente	aum			
JOINT DE COMPRESSION								
	018594	JOINT DE COMPRESSION KA 22/21 GRIS	13 à 17 mm	25 ml	0.40	<ul> <li>Profilés d'obturation de joints, étanches à la pluie et résistants aux UV.</li> <li>Les profilés KA Gris sont fabriqués</li> </ul>		
	018593	JOINT DE COMPRESSION KA 30/28 GRIS	20 à 24 mm	25 ml	0.60	en PVC-P/NBR résistant au bitume Les profilés PS0 Noir sont composés de caoutchouc élastomère.		
	018612	JOINT DE COMPRESSION PSO-020 NOIR	12 à 17 mm	25 ml	0.50	- Autres dimensions possibles surdemande.		
	018606	JOINT DE COMPRESSION PSO-030 NOIR	20 à 24 mm	25 ml	0.60			

Largeur de joint

Multiple

Poids

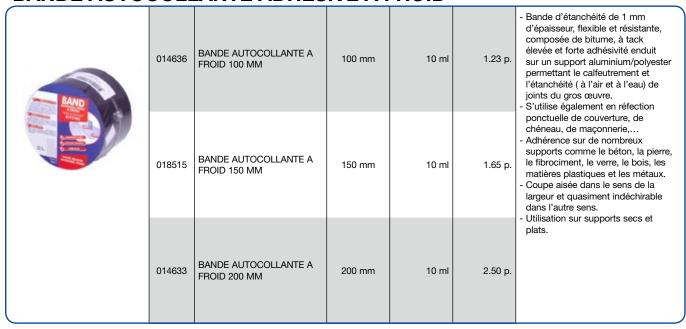
Caractéristiques

Code

Désignation

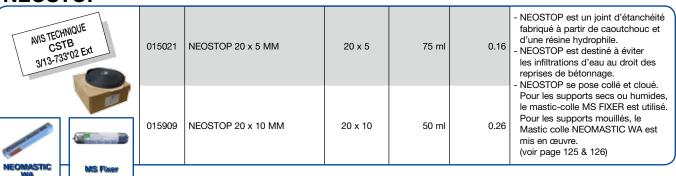
	Code	Désignation	Largeur	Multiple de vente	Poids à l'unité	Caractéristiques	
HYDROFLEX							
	018654	HYDROFLEX L = 160 MM / E = 1.5 MM (1 RLX = 25 ML)	160 mm	25 ml	7.50	<ul> <li>Système d'étanchéité pour joint de dilatation (018655) et reprise de bétonnage/fissures (018654) composé de bandes d'élastomères et de colle à base de résine époxydique SILIPOX 826.</li> <li>Raccordement des bandes</li> </ul>	
	018655	HYDROFLEX L=200MM / E = 1.5 MM (1 RLX = 25 ML)	200 mm	25 ml	10.00	contre-pression, - Bonne résistance au vieillissement, - Excellente adhérence, même sur le	
	018658	COLLE HYDROFLEX COMP. A+B / SILIPOX 826 (KIT = 10 KG)	-	Kit 10 kg	10.00	béton humide,  - Adhérence immédiate après contact,  - Pose simple et rapide à mettre en oeuvre.  - Livré en rouleaux de 25 ml  - P.V. d'essai disponible sur demande.  - Simplicité de mise en œuvre et	
	018659	COLLE DE JONCTION HYDROFLEX 275-S (POT = 0.5 KG)	-	Boite 0.5 kg	0.50	fiabilité.	
	Cas d'une	e fissure ou d'une reprise de béto	e ~ 5 mm	e e	Cas d'un joint		

# **BANDE AUTOCOLLANTE ADHÉSIVE À FROID**



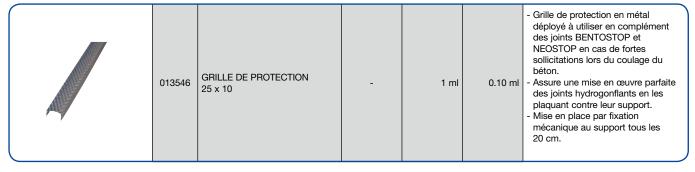
	Code	Désignation	Section en mm	Multiple de vente	Poids au ml	Caractéristiques
BENTOS	ГОР					
AVIS TECHNIQUE CSTB 3/15-788*02 Ext	015911	BENTOSTOP 20 x 10 MM	20 x 10	35 ml	0.55	- BENTOSTOP est un joint d'étanchéité à base de bentonite naturelle de sodium et de caoutchouc de butyle hydrophile. - BENTOSTOP est destiné à éviter les infiltrations d'eau au droit des
	015912	BENTOSTOP 25 x 20 MM	25 x 20	30 ml	0.83	reprises de bétonnage.  - Pression admissible suivant AT: 20 x 10 : 3 bar 25 x 20 : 5 bar  - BENTOSTOP se pose collé et
	015929	BENTOSTOP Salt	25 x 20	30 ml	0.83	cloué. Pour les supports secs ou humides, le mastic-colle MS FIXER est utilisé. Pour les supports mouillés, le Mastic colle NEOMASTIC WA est mis en œuvre. (voir page 125 & 126).
NEOMASTIC MS Fixer						

### **NEOSTOP**



	Code	Désignation	Multiple de vente	Cond. standard	Poids	Caractéristiques
BENTOMASTIC	C					
	011000	BENTOMASTIC 307	1 p.	12 p.	0.50 p.	- BENTOMASTIC est un mastic d'étanchéité à base de bentonite naturelle de sodium BENTOMASTIC est un produit de remplacement facile et rapide pour le BENTOSTOP.

### **GRILLE DE PROTECTION**





	Code	Désignation	Caractéristiques
RECOSTAL® 10	000 F	AS	
Agrément technique MPA Leipzig	-		<ul> <li>Eléments de coffrage intégrant des waterstops métalliques de 1.5 mm d'épaisseur revêtus de 2 mm de bentonite conçus pour étanchéifier les joints de construction dans les constructions de béton armé soumis à de l'eau sous pression.</li> <li>Triple étanchéité:</li> <li>Arrêt d'eau passif avec waterstop métallique;</li> <li>Effet d'étanchéité supplémentaire grâce au revêtement bentonite Contaflexactiv;</li> <li>Joints de recouvrement avec étanchéité active grâce à une couche de bentonite sur toute la surface.</li> <li>Certifié par l'agrément technique allemand de l'organisme MFPA Leipzig pour 20 m de colonne d'eau (2.0 bars), testé jusqu'à une hauteur de 50 m de colonne d'eau</li> <li>Dimensions selon les spécifications du chantier, nous consulter.</li> </ul>

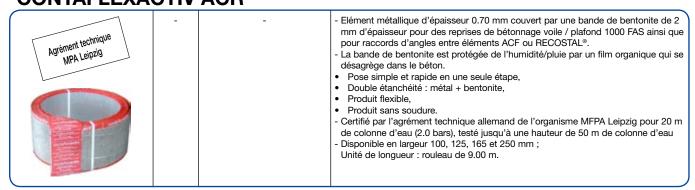
### **ACF CONTAFLEXACTIV**

Agrément technique MPA Leipzig	018426 WATERSTOP METAL 125 PLUS	<ul> <li>- Waterstop métallique avec rebord de fixation couvert par une bande de bentonite de 2 mm d'épaisseur déstiné à la reprise de bétonnage radier/voile. La bande de bentonite est protégée de l'humidité/pluie par un film organique qui se désagrège dans le béton.</li> <li>- Pose simple et rapide en une seule étape,</li> <li>- Double étanchéité : métal + bentonite</li> <li>- Adaptable au treillis soudés,</li> <li>- Produit sans soudure.</li> <li>- Clips intégrés (10/botte).</li> <li>- Certifié par l'agrément technique allemand de l'organisme MFPA Leipzig pour 20 n de colonne d'eau (2.0 bars), testé jusqu'à une hauteur de 50 m de colonne d'eau.</li> <li>- Dimension : 100 × 0.70 mm (ACF 100), 125 × 0.70 mm (ACF 125) Unité de longueur : 2.25 m</li> </ul>
-----------------------------------	------------------------------------	--

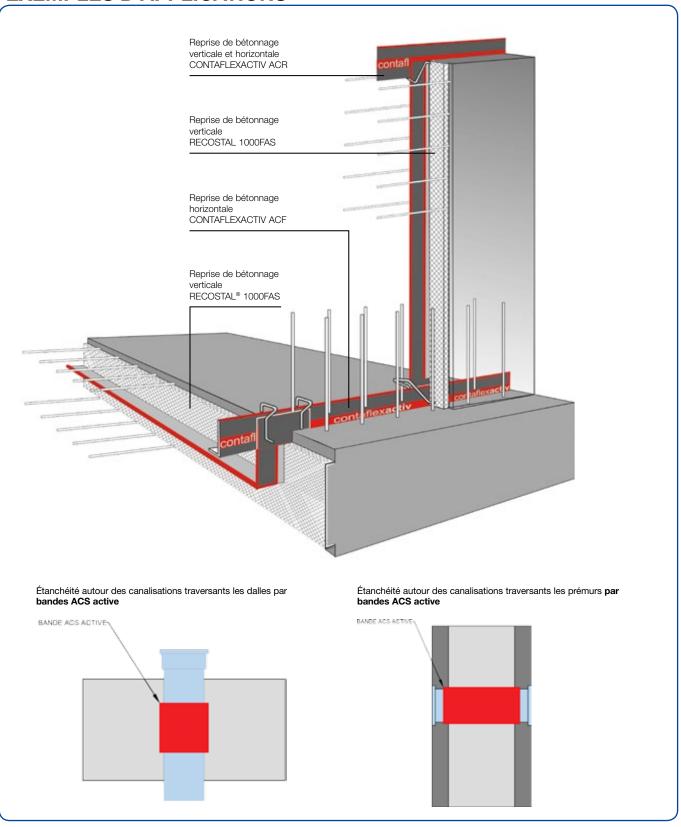
### **BANDES ACS ACTIVE**

	018742 BANDE D'ÉTANCHÉITÉ ACS 50 (ROULEAU DE 9 ML)	<ul> <li>Bande de bentonite de 2 mm d'épaisseur autocollante protégée de l'humidité/pluie par un film organique qui se désagrège dans le béton.</li> <li>Produit fin et souple à couper sur mesure utilisé pour l'imperméabilisation des joints par recouvrement pour les constructions en béton étanche à l'eau sous pression ou non, le rebouchage ou réparation de revêtements de bentonite endommagés, et en complément du RECOSTAL® 1000 FAS ou d'un waterstop métallique classique.</li> <li>Disponible en largeur = 50 mm (ACS 50) ou 100 mm (ACS 100)</li> </ul>
--	---	--

### **CONTAFLEXACTIV ACR**



## **EXEMPLES D'APPLICATIONS**



		Code	Désignation	Largeur du J.D. en mm	Multiple de vente	Poids au ml	Caractéristiques			
COUVE	COUVRE-JOINT TREBO ALU									
		012568	CVJ TREBO ALU ANGLE 050	10 à 35	3 ml	0.35	- Couvre-joint en aluminium anodisé naturel.			
		012572	CVJ TREBO ALU ANGLE 070	30 à 45	3 ml	0.46				
	Couvre-joints	012573	CVJ TREBO ALU ANGLE 090	35 à 60	3 ml	0.61	plafonds Longueur standard : 3 ml.			
	TREBO Angle	012575	CVJ TREBO ALU PLAT 050	10 à 35	3 ml	0.28	- Conditionnement standard : 30 ml. - La sous face en queue d'aronde			
		012580	CVJ TREBO ALU PLAT 060	20 à 40	3 ml	0.35	permet d'insérer des clips de fixation :			
	Couvre-joints TREBO Plat	012582	CVJ TREBO ALU PLAT 070	30 à 45	3 ml	0.41	<ul> <li>4 clips par couvre-joint de 3 ml en mur et plafond.</li> </ul>			
		012583	CVJ TREBO ALU PLAT 090	35 à 60	3 ml	0.55	<ul> <li>10 clips par couvre-joint de 3 ml en sol trafic léger piétons.</li> </ul>			
		012584	CVJ TREBO ALU PLAT 120	35 à 80	3 ml	0.75	Laquage possible avec délai et plus-value.			
		012585	CVJ TREBO ALU PLAT 140	35 à 80	3 ml	0.85				

### **COUVRE-JOINT TREBO PVC**

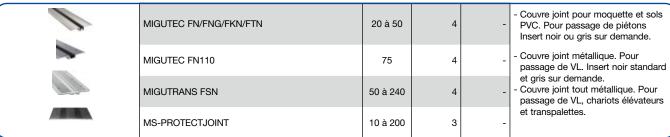


	Code	Désignation	Cond. standard	Multiple de vente	Poids à l'unité	Caractéristiques			
ACCESSOIRES POUR COUVRE JOINT TREBO									
P A	012588	CVJ TREBO CLIPS L 35 - 80 MM	50 p.	1 p.	0.02	Clip en acier inoxydable.     Permet une fixation particulièrement stable du couvre-joint TREBO.			
	012589	CVJ TREBO CLIPS S 10 - 35 MM	50 p.	1 p.	0.01	Stable du Couvre-joint TTLBO.			
	017019	CVJ TREBO PIÈCE DE RACCORDEMENT	100 p.	1 p.	0.05	- Pièce facilitant le raccord des profilés TREBO.			

Mandelli - Setra



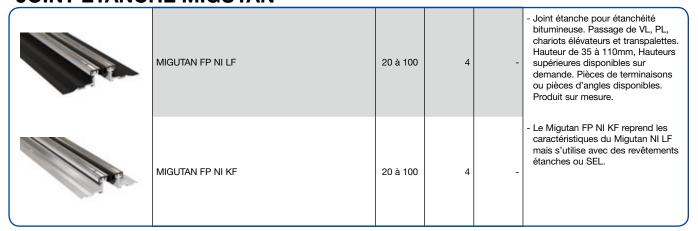
## **COUVRE JOINT - MIGUTEC - MIGUTRANS - MS-PROTECTJOINT**



### PROFILÉ ENCASTRÉ- MIGUTEC - MIGUTRANS

MIGUTEC FP	20 à 100	4	- Profilé avec insert souple. Passage VL et PL.
MIGUTRANS FS	35 à 120	4	Profilé en métal massif pour passages intenses de VL, PL, chariots élévateurs et transpalettes Les déplacements dans les 3 directions.
MIGUTRANS FSV	150 à 250	4	Profilé en métal massif pour des joints de grandes largeurs, passag de VL. Déplacements dans les 3 directions.
MIGUTRANS STS	35 à 60	1,96	<ul> <li>Profilé en acier brut, galvanisé ou inox, modèle sans ressaut Passage de VL et PL, chariots élévateurs et transpalettes.</li> </ul>

### **JOINT ETANCHE MIGUTAN**



### **JOINT SISMIQUE MIGUMAX**

	MIGUMAX SDPP 65	100 à 500	2,19 mini	-	- Joint sismique pour grandes largeurs avec une grande capacité de mouvements dans plusieurs directions. Surface visible réduite, Insert noir ou gris
The same	MIGUMAX SP	100 à 450	4	-	Joint sismique pour grandes largeurs, résistance aux huiles, au bitume et à l'acidé. Insert remplaçable.

Caractéristiques



Code

Désignation

JOINT COUPE	-FEU	J L.R.V.				
	014264	JOINT COUPE FEU LRV Ø 12 MM NOIR	8	50 ml	0.18	- Bourrelets de fibres de roche minérale guipées de fils silicones. - Les JOINTS COUPE FEU LRV
	014265	JOINT COUPE FEU LRV Ø 20 MM BLANC	13	30 ml	0.19	calfeutrent les joints de construction et assurent une protection efficace contre les flammes et les gaz sans adjonction complémentaire de
	014266	JOINT COUPE FEU LRV Ø 30 MM VERT	20	30 ml	0.26	mastic.
	014267	JOINT COUPE FEU LRV Ø 40 MM BLEU	25	30 ml	0.39	COLLE SILICATE DILATACOLLE (voir page 126) avant mise en place en force dans le joint. - Les JOINTS COUPE FEU LRV
	014297	JOINT COUPE FEU LRV Ø 50 MM GRIS	30	25 ml	0.55	doivent être raccordés entre eux à l'aide de la bande de raccordement Les JOINTS COUPE FEU LRV sont
	014298	JOINT COUPE FEU LRV Ø 60 MM JAUNE	40	25 ml	0.65	classés de El 120 à El 240 selon procédures d'essai conforme à la règlementation en vigueur. - Documentation technique et
	018505	JOINT COUPE FEU LRV Ø 90 MM ORANGE	60	18 ml	1.50	rapport de classement CSTB fournis sur demande. - Ø 70, 80, 90, 100, 120, 150 et 170
	018508	JOINT COUPE FEU LRV Ø 100 MM JAUNE	70	10 ml	3.66	disponibles sur demande.  - Pour une pose côté opposée au feu : l'étanchéité à l'eau sera obtenue en remplissant la partie supérieure
	014300	JOINT COUPE FEU LRV Ø 120 MM BLEU	80	2 ml	3.42	du joint avec le mastic LRV SIL GRIS (ref 018693) ou en utilisant les bandes d'étanchéités EPDM
	012644	DILATACOLLE SEAU DE 7 KG	-	1	7.00 kg/seau	(018736) encollées à l'aide de la colle LRV EPDM (018737). Condition de validité du système coupe feu: Diamètre de cordon ≥
	012737	DILATACOLLE SEAU DE 1.4 KG	-	1	1.40 kg/seau	1,5 x largeur du joint
	018535	BANDE DE RACCORDEMENT LARGEUR 300	-	10 ml	0.27	
MASTIC LRV SIL meetle efficiere	018693	MASTIC LRV SIL GRIS CART. 310 ML	-	1	0.50	
	018736	BANDE D'ETANCHEITE EPDM - LARG 200 MM EP 1MM	-	20 ml	0.25	
	018737	COLLE LRV EPDM - CARTOUCHE 290ML	-	1	0.56 kg/p.	

Pour JD de x mm Multiple de vente Poids au ml

#### Accessoires de mise en œuvre Etanchéité à l'eau Dilatacolle: Mastic LITAFLEX SIL: - Permet l'encollage entre le - Pose sur cordon simple du côté cordon et le béton opposé au feu, - Utilisable sur joints de largeur < 40 mm, - Assure une position stable du cordon - Recouvrable par un couvre-joint sous conditions, nous consulter Bande d'étanchéité EPDM : Bande de raccordement 300mm : - Assure la continuité du cordon coupe-feu - Pose sur cordon simple du côté - Encollage des extrémités avec un trait de Dilatacolle opposé au feu, Utilisable sur joints de grande largeur,Colle LRV EPDM nécessaire, - Recouvrable par un couvre-joint sous conditions, nous consulter

	Code	Désignation	Dimensions en mm	Multiple de vente	Poids	Caractéristiques		
DILATAFEU								
	018661	DILATAFEU 200 X 20 MM (PRÉVOIR 8 RESSORTS/ BANDE DE 1M20)	200 x 1200 x 20	1.20 ml	0.80	<ul> <li>Panneau de coffrage à base de laine minerale.</li> <li>Traitement coupe-feu des joints de dilatation horizontaux et verticaux</li> </ul>		
	018663	DILATAFEU 200 X 40 MM ( PRÉVOIR 8 RESSORTS/ BANDE DE 1M20)	200 x 1200 x 40	1.20 ml	1.59	PV d'essais PV 14-A-003251 disponible sur demande     Fixation mecanique par ressort DILATAFIX:		
	018664	DILATAFEU 200 X 60 MM ( PRÉVOIR 8 RESSORTS/ BANDE DE 1M20)	200 x 1200 x 60	1.20 ml	2.42	8 ressorts par longueur de 1.20 ml (4 ressorts par face) - Conformément aux essais réalisés, la validité de ce système		
	018662	DILATAFEU 250 X 20 MM ( PRÉVOIR 8 RESSORTS/ BANDE DE 1M20)	250 x 1200 x 20	1.20 ml	0.99	coupe-feu implique l'utilisation systématique de COLLE SILICATE / DILATACOLLE (012644 ou 012737) pour la jonction bout à bout des		
	018728	RESSORT POUR DILATAFEU / 156 PC/BTE	-	1 bte	2.0/bte	plaques - Autres dimensions sur demande		
	012644	DILATACOLLE SEAU DE 7 KG	-	1	7.00k g/ seau			
	012737	DILATACOLLE SEAU DE 1.4 KG	-	1	1.40kg / seau			

### Dilatacolle :

- Pour l'assemblage des plaques bout à bout



### Ressorts de fixation :

- Fixation par simple vissage dans la plaque DILATAFEU, Fixations décalées d'une face à l'autre pour assurer le contact en cas de mouvement du joint.



### **MOUSSE ET MASTIC COUPE-FEU**



MASTIC COUPE FEU (ref 014383)



MOUSSE POLYURETHANE EXPANSIVE COUPE FEU (ref 018617)

Solutions de calfeutrement coupe-feu des joints linéaires en mousses et mastics voir page 127



Α	Cales plastiques linéaires	12	E		Mandelisse	120	Profils magnétiques	41
Accessoires waterstop 63		19	Écarteur BF	17	Mandepate	120	Profils plastique	36
Accessoires pour banche Hussor 45		8	Écarter de nappes	14	Mandeprotect materiel	118	Protect Barre	55
Accessoires pour banche Outinord 46		11	Épée thermique	63	Manderoc pr	122	Proteg'Angle	92
Accessoires pour banche Sateco 45	O-UD	11	Ecrou 6 pans	46	Mandestar	122	Pulvérisateurs acier et inox	57 56
Accessoires pour couvre joint Trebo 70	Coltout	18 8	Ecrou double étanche	47	Mandfix Mastic coupe-feu	10 127	Pulvérisateurs plastique	90
ACF contaflexactiv 68	Canuahan drauf	91	Elingue de levage simple	94	Mastic LRV sil	126	Q	
Acrofix 10	Caratta hátan	26	Embout étanche avec decki	30	Mastic pu	126	Quickform	105
Adaptateur pour press-bloc 50	Carotte béton d55	27	Entretoise	28	Matisol	83	Quiolioiiii	100
Agripfix 11	Cointura da coffraga	106	Entretoise t.r. Entretoise béton fibre	28	Metal déployé	103	R	
Aimant pour pied garde-corps métal 54 Alvéoplaque 107	Chaina triangulaira	14	Entretoise beton libre Eprouvette à béton	33 58	Min'Fix	20	Ragréage	123
Alvéovide 107	Chanfrain	36	Espaceur massif	26	Mixorepar	120	Rail d'ancrage	98
Ancrage permanent 55	Chanfrain magaif	36	Espaceur normal	26	Mixorepar étanche +	121	Rail de bardage	99
Ancrag'Mur 110	Chavilla	88	Lэрассиі поннаі	20	Mixorepar étanche SOL AL	121	Recostal® 1000 FAS	68
Ancre à clouer 87	Olá à arámaillàra	51	F		Modulain®	104	Réservation	102
Ancre à œil 93	Clá à via	51	Fixdouille	95	Mortier et ragréages	120	Règle béton ZZ	17
Ancre à pied 93	014	48	Fixation isolants	86	Mortier de calage NF	123	Règle BF	17
Ancr'Fix 86	Cloufix	86	Fixation parements	88	Mortier de chape	123	Règle d'arase magnétique	41
Ancr'lsol-Ex.B 86		106	Flasque d'étanchéité	33	Moule à carottes	58	Réglette BF	17
Anneau d'étanchéité hydrogonflant 31	Coffrage de rive	105	Fondations	108	Mousse polyurethane expansive	127	Relevé d'étanchéité	40
Anneau pivotant de levage 94		105			Mousse polyurethane expansive		Résine d'accrochage	124
Appareil à ligaturer 90		113	G		coupe-feu	127	Ressort d'ancrage	87
Appuis N1 et N3 80		125	Galvabox CP	111	Mousses et mastic coupe-feu	73	Rouleau adhésif orange	107
Appuis N15 et N20 80		125	Galvabox CP I = 1.24 ml	112	MS-Clean	118	Rouleau applicatour	108 58
Appuis NEG 81	Colle monocomposant	125	Galvabox CP I = 2.40 ml	112	MS-Emulsion HQE 100bio	116	Rouleau applicateur Roulette à clouer	24
Appuis B1EG 82	Outlier budgementlant	126	Glissière de sécurité	55	MS-Fixer	125 123	noulette a clouel	24
Appuis phonique SD 83	One-bi collegette econo de did	31 30	Goujon Dirax	76	MS-Imper MS-Passivant aciers	119	S	
Appuis TD-21S 78	02	30 25	Goujon phonique	77	MS Pure synthèse	116	Scellox 410	124
Appuis TDG-27SZ 79	02	25	Goutte d'eau	37	MS-Végetal bio plus	117	Seau de bobineaux	90
Appuis TG-1A 77	02 dEEd- b	27	Goutte d'eau 4	38 74	Multifer	20	Sécurité	54
Attache volante 27	02 455	27	Grille de protection	74	Multifix	97	Serfil	97
Attente picot crosse 110	Cône d'étanchéité	29	Н		The state of the s	0.	Signal' acier	55
В	Cône d'étanchéité «50»	30	Housse pour plan	56	N		Silicone sil bâtiment	126
Bande autocollante adhésive à froid 66	0		Huile de démoulage	116	Napfix	10	Superfix	20
Bande magnétique 110	0		Hydroflex	66	Neomastic WA	126	Support de maçonnerie	88
Bande périphérique 61	Contaflexactiv ACR	68	Trydronox	00	Neostop	74	_	
Bandes ACS active 68	Contreplaque	46	J		Nergaform	103	T	
Becquet béton 40	0 12 1 12	38	Joint carréw	60	Nerglavex		Talon de banche max	24
Bentomastic 74	0 10	18	Joint coupe-feu L.R.V.	72	Noir de fondation	122	Talon de banche pp	24
Bentostop 74	0	72	Joint de coffrage	60	Novoform	105	Talon renforcé	24
Beton-clip 15	Coupleur CPL	114	Joint de compression	65	•		Tampon d'évidement	92
Béton-Fix 15		44	Joint étanche Migutan	71	0		Tampon magnétique et bague	93
Bloc-Aimant 50		44	Joint façade pu peignable	127	Outils d'extraction	34	Tendeur à clavette Tendeur à mâchoires	51 51
Bloc B suivant EN 1337 80		44	Joints hydrogonflants	67	P		Tendeur à ressort	51
Blockfix 15		71	Joint mousse imprégné	61	•	119	Tige de coffrage	44
Boite d'attentes 111		70	Jointoiement de prédalles/prémurs		Passivant acier	119	Trapèze	37
Boite de réservation 102		70	Joint «P»	39	Pièces de rechange pour	57	Trapèze magnétique	41
Boite de réservation carton 102	0 ! (*	97	Joint polyéthylène	60	pulvérisateurs acier et inox Pièces de rechange pour	31	Triangle	36
Boite de réservation pleine 102	O H- D/1	16	Joint sismique Migumax	71	pulvérisateurs plastique	56	Triangle magnétique	41
Bouchon béton 40/5 29	O H - DVO	40 39	Jonction espaceur Jonction KS	33 63	Pied d'ancrage	47	Trivaleur	16
Bouchon béton finition 29	0 (	119	JUNCUUN NS	03	Pied garde-corps	54	Tube BF	32
Bouchon BF 33	,	113	1		Pied garde-corps métal	54	Tuyau d'évidement CR	104
Bouchon CR 104	1)		Levage	92	Pied garde-corps métal sp prédalle			
Bouchon d'étanchéité hydrogonflant 31	Dellatto de cologo	16	Lien à boucles	90	Pistolet pour cartouche 300 ML	58	U	
Bouchon «étanche» 29	Dooki	29	Ligature «bs»	90	Pistolet pour poche souple	58	Unicale I	12
Bouchon signalétique 96 Bouchon vissable/petit 96	Dolfin	8	Lip-Clip	88	Plaque de fixation à clouer	95	Unicale II	12
Boucle de levage 94	Dilatofou	73	2.p 3p	00	Plaque de fixation magnétique	95	Unicale III	12
boucie de levage 9-	D.M. «A»	8	M		Plaque de fixation magnétique acier	96	Unicale IV	12
С	D.M. «B»	9	Main de levage	92	Pointe acier	25	Unicale Q	13
1/2 Cavalier magnétique 111	Double nappe	21	Manchon	46	Pointefix	87	Unicale R-fix	13
Cadricale 11	Douille d'ancrage	47	Manchon à clouer	88	Polyane conforme décrets/dtu 13.3		W	
Cale béton crémaillère a crochet 17	Douille de fixation	98	Manchon coupleur	114	Polydouille	49		0.5
Cale d'épaisseur 91	Douille de levage	94	Mandecure HQE	119	Poutrelle zista	14	Waterstop KAB	65
Cale de réglage 91	Douille robusta	49	Mandefibroc MS	121	Prefafix	13	Waterstop SI	65 64
Cale de stockage 91	DSM	9	Mandefinish	120	Press-Bloc	50	Waterstop WTJDE	64 64
Caleplot 8		28	Mandehuile 2000	118	Produits de protection	118	Waterstop WTJDI Waterstop WTRBE	64 64
Cales couleurs 18		19	Mandehuile bio 100 VEG	117	Profil encastre- Migutec - Migutrans		Waterstop WTRBI	64
Cales béton ponctuelles 15	Dux ouvert	19	Mandehuile bio S1	117	Profil en «t»	38	waterstop withou	U <del>1</del>
Cales béton linéaires 17			Mandehuile synthese 3002	117	Profil rond Profils bétons	36 40		
Cales plastiques ponctuelles 10			Mandelatex	124	ו וחוווס חבותווס	40		

# **ABRÉVIATIONS**

# **CONDITIONS GÉNÉRALES**



#### 1. CHAMP D'APPLICATION

1. CHAMP D'APPLICATION

1.1. Les présentes Conditions Générales de Vente (ci-après désignées les « CGV ») constituent, conformément à l'article L 441-6 du Code de commerce, le socle unique de la relation commerciale entre les parties. Elles ont pour objet de définir les conditions dans lesquelles la société Mandelli-Setra (ci-après dénormée « Le Vendeur ») fournit à toute société Mandelli-Setra (ci-après dénormée « Le Vendeur ») fournit à toute société Commerciale ou acheteur professionnel («Les Acheteurs ou l'Acheteur ») qui lui en font la demande, via le site internet du Vendeur, par contact direct ou via un support papier, tous types de produits proposés par le Vendeur. Elles s'appliquent sans restriction ni réserves à toutes les ventes conclues par le Vendeur auprès des Acheteurs de même catégorie, quelles que soient les clauses pouvant figurer sur les documents de l'Acheteur, et notamment ses conditions générales d'achat. L'Acheteur reconnaît avoir pris connaissance des présentes CGV et les accepte sans réserve.

1.2. Les CGV sont systématiquement adressées ou remises à chaque acheteur lors de l'ouverture du compte et disponibles sur demande avant la passation de toute commande. En conséquence, toute commande implique de la part de l'Acheteur l'acceptation entière et sans réserve de l'acheteur à ces CGV, à l'exclusion de tous autres documents en sa possession tels que prosspectus, catalogues ou plaquettes publicitaires émis par le vendeur, lesquels r'auront qu'une valeur indicative et sont révisables à tout moment.

1.3. Ces CGV régissent intégralement les relations entre le vendeur et l'acheteur. Aucune condition générale d'achat ne pourra prévaloir ni être opposée par l'acheteur au vendeur ne peut, sauf acceptation formelle et écrite de Mandelli-Setra, prévaloir sur les CGV.

1.4. Toute réserve concernant les CGV, avancée par l'acheteur ser, donc, à défaut d'acceptation expresse par le vendeur, inopposable à ce demier, quel que soit le moment où elle aura pu être portée à sa connaissance.

1.5. Toutes di

1.6. Le fait que le vendeur ne se prévale pas à un moment donné de l'un quelconque article des présentes CGV ne peut être interprété comme valant renonciation à se prévaloir ultérieurement de l'un des articles desdites conditions.

desdites conditions.

2. CONCLUSION DU CONTRAT

2.1. Tout contrat est valablement formé après confirmation écrite par le vendeur de la commande passée par l'acheteur. Les ventes ne sont parfaites qu'après acceptation expresse et par écrit de la commande par le Vendeur, qui s'assurera notamment de la disponibilité des produits demandés. Aucun changement ni aucune modification du contrat, notamment sur les caractéristiques des produits, ne seront pris en considération s'ils n'ont pas été acceptés par écrit par le vendeur.

2.2. Cette disposition ne peut être remplacée par un accord verbal.

3. FIXATION DES PRIX

2.2. Cette disposition ne peut être remplacee par un accord verbal.
3.FIXATION DES PRIX
3.1. Les produits sont fournis aux tarifs en vigueur à la date de la confirmation de commande mentionnés au barème du vendeur, et le cas échéant dans la proposition commerciale adressée à l'acheteur Les prix sont donnés à titre indicatif et sont donc susceptibles de variation notamment en fonction de l'augmentation des prix des matériaux et/ou du transport. L'acheteur pourra bénéficier des remises et ristournes figurant aux tarifs du vendeur, en fonction des quantités acquises ou livrées par le vendeur en une seule fois et un seul lieu, ou de la régularité de ses commandes commandes. 3.2. Le prix facturé est celui en viqueur au moment de la commande

3.2. Le prix facture est cellul en vigueur au monient de la commence par l'acheteur.

3.3. Sauf accord exprès contraire entre l'acheteur et le vendeur, tous les prix s'entendent en euros, nets et hors taxes, départ usine ou départ entrepôt, emballage standard compris; ils s'entendent hors frais de port et sont assujettis à la T.V.A. au taux en vigueur à la date de la facture. L'emballage répond aux normes d'assurance qualité du vendeur.

3.4. En cas de livraision à l'étranger, les prix ne comprennent pas les droits d'importation taxes ou autres charges oui sont intégralement pris en

3.4. En cas de livraison à l'étranger, les prix ne comprennent pas les droits d'importation, taxes ou autres charges qui sont intégralement pris en charge par l'acheteur. Et convenu dans une monnaie étrangère, le règlement effectué par l'acheteur doit correspondre au montant total de la commande en euros au moment du règlement, toute différence de change étant à la charge de l'acheteur.
3.6. Facturation de frais additionnels. Le Vendeur se réserve le droit de facturer des frais additionnels sels que la participation aux frais de transport, aux frais de conditionnement ou aux frais de traitement. Le montant exact des frais additionnels est exprimé sur la facture.
4. MODALITES DE PAIEMENT

### 4. MODALITES DE PAIEMENT

4. MODALITES DE PAIEMENT
4.1. Le paiement des factures s'effectue dans un délai maximum de trente (30) jours fin de mois à compter de la date d'émission de la facture. Pour certaines commandes, l'acheteur devra verser un acompte, dont le montant sera contractuellement fixé à la confirmation de la commande par l'acheteur, avant la date de livraison et le solde restant dû sera payable dans un délai maximum de trente (30) jours fin de mois souf accord contraire entre les parties. Il est expressément convenu, que le transfert de propriété des produits livrés ne s'opérera qu'après encaissement intécral du prix. intégral du prix.

integral du prix.

42. Relations d'affaires préexistantes avec l'acheteur Le vendeur peut utiliser le ou les règlement(s) effectués par l'acheteur pour recouvrer toutes créances, en premier lieu les dépenses engagées et les intérêts, et en second lieu la créance la plus ancienne découlant des relations commerciales avec l'acheteur.

5. DEFAILANCE DE L'ACHETEUR

5.1. En cas de non paiement aux échéances convenues, le vendeur pourra appliquer sur les sommes à recouvrer des intérêts moratoires à un taux égal au taux d'intérêt appliqué par la Banque Centrale Européenne à son opération de refinancement la plus récente majorée de dix (10) points de pourcentage. Les pénalités de retard sont exigibles sans formalités ni mise en demaure particulière. en demeure particulière

on demeure particulière.

5.2. En cas de retard de paiement, le vendeur pourra appliquer les pénalités visées ci-dessus mais également suspendre toutes les commandes en cours, sans préjudice de toutes autres actions.

5.3. En cas de défaut de paiement, quarante-huit (48) heures après une mise en demeure restée infructueuse, la vente sera résolue de plein droit si bon semble au vendeur qui pourra demander la restitution des produits, sans préjudice de toute demande de dommages et intérêts. La résolution pourra frapper non seulement la commande en cause mais, aussi, toutes les commandes impayées antérieures, qu'elles soient livrées ou en cours de livraison et que leur paiement soit échu ou non, si bon semble au vendeur. Lorsque le paiement soit éché uo un on, si bon semble au vendeur. Lorsque le paiement soit éché un onno, si bon semble au vendeur. Lorsque le paiement soit éché ance entraînera l'exigibilité immédiate de la totalité de la dette, sans mise en demeure. mise en demeure.

mise en demeure.

5.4. Dans tous les cas qui précèdent, les sommes qui seraient dues pour d'autres livraisons, ou pour toute autre cause, deviendront immédiatement exigibles si le vendeur n'opte pas pour la résolution des commandes correspondantes.

5.5. A titre de clause pénale, toutes les sommes dues pour non respect de l'échéance, ou application de la déchéance du terme, donneront lieu proposer d'une indemendé ou préside de reconversert éche à dit ou préside de l'échéance.

au paiement d'une indemnité pour frais de recouvrement égale à dix (10) % du principal et des intérêts de la ou des créances du vendeur vis-à-vis

uer achreteur.

5.6. Pour tout retard de paiement à partir du 1er janvier 2013, il sera réclamé en sus des pénalités ci-dessus mentionnées et acquises de plein droit, une indemnité forfaitaire de quarante (40) euros, sans notification préalable. Montant fixé par décret n° 2012-1115 du 2 octobre 2012.

6. CLAUSE DE RESERVE DE PROPRIETE 6.1. Il est expressément convenu que la propriété des produits vendus par le vendeur ne sera transférée à l'acheteur qu'après paiement intégral du

prix en principal et accessoires, nonobstant la livraison intervenue dans les termes de l'article 7 des présentes CGV et transfert de la livraison des produits à l'acheteur, des risques de perte ou de détérioration des produits soumis à réserve de propriété ainsi que des dommages qu'ils

pourraient occasionner.
6.2. Le paiement est réalisé par l'encaissement effectif du prix sur le compte bancaire du vendeur. La remise de traites ou de tout autre titre créant une obligation de payer ne constituant pas un paiement au titre des présentes.
6.3. Le vendeur se réserve le droit de reprendre les produits livrés, en

des présentes.
6.3. Le vendeur se réserve le droit de reprendre les produits livrés, en quelques mains qu'ils se trouvent, sans perdre aucun de ses droits et intérêts, (i) lorsque le paiement des produits n'est pas intervenu dans les délais prévus par les parties ou, (ii) en cas d'ouverture d'une procédure de redressement ou de liquidation judiciaire à l'encontre de l'acheteur.
6.4. Tant que les produits n'auront pas été complètement payés, l'acheteur les conservera de manière telle qu'ils puissent être identifiés comme la propriété du vendeur. A ce titre, en cas de revente, l'acheteur s'engage par avance à informer le tiers acquéreur, à la conclusion de la revente, de la présente clause de réserve de propriété affectant les produits qu'il se propose de vendre, et du droit de réserve du vendeur de revendiquer entre ses mains, soit les produits livres sous réserve de propriété, soit leur prix.
6.5. En cas de saisie-arrêt ou de toute autre intervention d'un tiers sur les produits, l'acheteur devra impérativement en informer le vendeur sans délai afin de lui permettre de s'y opposer et de préserver ses droits.
6.6. L'acquéreur s'interdit en outre de donner en gage ou en nantissement ou de céder à titre de garantie la propriété des produits.
6.7. En cas de transformation ou de modification des produits faisant l'objet d'une réserve de propriété avec d'autres produits, l'acheteur s'engage à régler immédiatement au vendeur le solde du prix restant dû, sauf à ce qu'avec l'accord exprès du vendeur, il lui cède la propriété des biens résultant de la transformation à titre de garantie de la créance originaire du vendeur.
6.8. L'acheteur devra jusqu'à complet paiement, apporter tous les soins nécessaires à la garde et à la conservation des produits et souscrire toutes les assurances pour couvrir les dommages et sinistres susceptibles d'être causés aux produits par ceux-ci.

causés aux produits par ceux-ci.

7. LIVRAISON DES PRODUITS

7.1. Le vendeur fixe la date de livraison des produits en fonction des informations communiquées par l'acheteur.

7.2. Le délai de préparation et de livraison de la commande commence à la date de la confirmation écrite de la commande par l'acheteur, dès lors que tous les détails de l'exécution de la commande ont été entièrement arrêtés entre le vendeur et l'acheteur.

7.3. Le délai de livraison n'est donné qu'à titre indicatif, son dépassement le paut entraigne de responsebilité onur la vendeur et ne saurait donner.

7.3. Le délai de livraison n'est domé qu'à titre indicatif, son dépassement ne peut entraîner de responsabilité pour le vendeur et ne saurait donner lieu au versement de dommages et intérêts.
7.4. La livraison des produits sera effectuée à l'adresse indiquée par l'achetur dans le bon de commande.
7.5. Les délais de préparation pourront être allongés si l'acheteur n'apporte pas son concours en temps voulu ou en raison de circonstances imprévues ou exceptionnelles ou d'un fournisseur ou d'un transitaire.
7.6. Les dépassements de délais de préparation ne peuvent donner lieu à dommages et intérêts, à retenue, ni à annulation des commandes en cours. Toutefois, si un (1) mois après la date de livraison fixée, sauf cas de force majeure ou rupture d'approvisionnement des produits auprès de tiers, les produits, objet de la commande, n'ont pas été livrés, la vente pourra alors être résolue à la demande de l'acheteur qui pourra ainsi notifier par écrit son retus de recevoir la livraison des produits et obtenir restitution de l'acompte versé, à l'exclusion de toute autre indemnité ou dommages et intérêts. dommages et intérêts.

commages et intereix:
7.7. La responsabilité du Vendeur ne pourra en aucun cas être engagée en cas de retard ou de suspension de la livraison imputable à l'Acheteur ou en cas de force majeure.
7.8. Les marchandises sont livrées en emballage perdu et, sauf convention ontraire avec l'acheteur, sur palette perdue, pour certains articles. Les emballages et conditionnements spéciaux sortant de nos normes habituelles sont facturés au prix coutant.

habituelles sont facturés au prix coutant.

8. RECEPTION DES PRODUTS

8.1. Lors de la réception des produits, il appartient à l'acheteur (ou à son représentant) de vérifier l'état apparent des produits avant de procéder aurès du transporteur, à savoir préciser sur le récépissé de transport les avaries/ vices apparents et confirmer ces réserves auprès du transporteur dans les trois (3) jours suivant leur réception, par lettre recommandée avec accusé de réception, conformément aux dispositions des articles L. 133-3 et suivants du Code de Commerce. Un double de ce courrier devra être adressé au vendeur.

8.2. Sans préjudice de ces dispositions à prendre vis-à-vis du transporteur, toutes réclamations de la part de l'acheteur envers le vendeur, résultant de

8.2. Sans préjudice de ces dispositions à prendre vis-à-vis du transporteur, toutes réclamations de la part de l'acheteur envers le vendeur, résultant de la constatation d'un vice apparent ou d'une non-conformité des produits par rapport à la commande ou au bordereau d'expédition, doivent être impérativement formulées par écrit dans un délai de trois (3) jours à compter de la date de la réception des produits. En cas contraire, la livraison sera considérée comme acceptée et les produits délivrés seront réputés conformes en quantité et qualité à la commande. 8.3. Il appartiendra à l'acheteur de fournir toute justification quant à la désignation des vices apparents ou anomalies constatées. L'acheteur devra laisser au vendeur toute facilité pour procéder à la constatation de ces vices ou non conformités et pour y porter remède le cas échéant. Il s'abstiendra d'intervenir lui-même ou de faire intervenir un tiers à cette fin.

### 9. TRANSFERT DES RISQUES

9. TRANSFERT DES RISQUES
Le transfert des risques sur les produits a lieu lors de l'enlèvement des
produits par l'acheteur ou lors de la remise des produits à un expéditeur
ou à un transporteur dans les locaux du Vendeur, moment auquel les
risques de perte des produits passent du Vendeur, moment auquel les
risques de perte des produits passent du Vendeur à l'acheteur, les produits
voyageant aux risques et périls de l'Acheteur. Il appartient à l'acheteur en
cas d'avaries, de perte ou de manquants, de faire toutes réserves dans les
termes mentionnés ci-dessus lors de la réception, que le coût du transport
soit à sa charge ou à celle du vendeur. Dans le cas où le transport est à
sa charge, l'acheteur exercera son recours directement auprès de son
transporteur. Dans le cas contraire, l'acheteur transmettra au vendeur le
document portant les réserves afin que celui-ci puisse exercer son droit de
recours auprès de son transporteur.

### 10.GARANTIF

10.1 APRANTIE
10.1 Produits périssables Les produits sont garantis durant leur durée de vie dans leur emballage d'origine et en respectant les conditions de stockage précisées sur la fiche technique.
10.2. Produits non périssables
10.2.1. Etendue – durée – limite

10.2.1. Etendue – durée – limite
Les produits sont garantis contre tout défaut de fabrication pendant une
durée d'un (1) an à compter de leur date de livraison. L'acheteur ne pourra
bénéficier de la garantie que s'il avise le vendeur par lettre recommandée
avec avis de réception dans le délai de trois (3) jours de la découverte du
vice. Dans les limites des garanties légales prévues par la loi, la garantie
est limitée au remplacement ou à la réparation des pièces défectueuses à
l'exclusion de tout autre dédommagement à quelque titre que ce soit. Au
cas où l'existence d'un défaut est contradictoirement reconnue, le vendeur
prendra à as charge, à son choix et à l'exclusion de tout autre frais, soit
les travaux de remise en état de la pièce défectueuse, soit la fourniture
d'une autre pièce équivalente en remplacement de celle précédemment
livrée, dans les conditions du contrat initial. Sont exclus de la garantie
le remboursement de tous autres frais de déplacement, main d'oeuvre,
ommages résultant de retard ou du manque à gagner, pertes de chance
ou d'exploitation, du changement dans les performances ou présentation
des produits, ou tout autre dommage direct ou indirect, qu'il soit matériel

ou immatériel.

10.2.2. Exclusions
La garantie ne joue pas pour les vices apparents qui doivent être traités à la réception dans les conditions de l'article 8.2. Toute garantie est exclue pour les incidents tenant du cas fortuit, de la force majeure telle que définie à l'article 18 ou du fait d'un tiers, ainsi que pour les défauts et détériorations provoqués par l'usure normale ou naturelle ou un incident provenant notamment d'une négligence de l'acheteur, d'un défaut de surveillance ou d'entretien, d'une utilisation défectueuse des produits ou encore par une modification non prévue, ni spécifiée par le vendeur, ou une tentative de réparation non approuvée par le vendeur.

11.RESPONSABILITE

#### 11.RESPONSABILITE

11.1. Responsabilité du vendeur 11.1.1. Responsabilité du vendeur est limitée aux seuls dommages directs et résultant d'un défaut du produit ou de la violation de ce contrat, même si le défaut en question était prévisible au moment de la conclusion

du contrat.

11.1.2.En aucun cas, le vendeur ne sera tenu pour responsable des dommages indirects, accessoires ou particuliers notamment, le coût de l'obtention de produits de substitution, pertes de bénéfices, de données ou périodes d'immobilisation, que sa responsabilité soit contractuelle ou délictuelle ou fondée sur la garantie énoncée à l'article 10 c-dessus et qu'elle ait ou non son fondement dans l'utilisation ou le fonctionnement des produits, même si le vendeur a averti de la possibilité de tels drommanes.

des produits, meme si le venueur à avenu de la possibilité de d'annumage.

11.1.3.Le vendeur ne peut être tenu pour responsable de l'inexécution du contrat en cas de force majeure telle que définie par la jurisprudence des tribunaux français, et en cas de dommages du fait d'un tiers ou imputables à une mauvaise utilisation ou une utilisation non-conforme par l'acheteur des produits, en violation des prescriptions du vendeur ou avur àchales de l'art

par l'acheteur des produits, en violation des prescriptions du vendeur ou aux règles de l'ar.

11.1.4.Hormis les dommages corporels ou décès, et sauf en cas de négligence grossière ou de faute intentionnelle causant un dommage direct prouvé, l'acheteur reconnaît que la réparation des produits et, le cas échéant leur remplacement, conformément aux présentes, représentent l'unique et juste compensation du préjudice éventuellement causé par un dysfonctionnement désdits produits imputable au vendeur. Dans le cas où les produits ne pourraient être ni remplacés, ni réparés, la responsabilité du vendeur sera limitée au montant versé par l'acheteur au vendeur pour les produits en cause. Les pièces emballées en sac ne sont pas comptées mais pesées. Par conséquent, le vendeur ne peut en aucun cas voir sa responsabilité engagée en cas d'absence de plus ou moins quelques unités. Il est admis une tolérance sur le nombre de pièces de plus ou moins 5%.

11.1.5.Conseil

11.1.5.Conseil
Toute prestation de conseil dispensée par le vendeur est faite en l'état de
ses connaissances à la date de début de la prestation et selon les règles
de l'art. Les indications et renseignements sur l'aptitude et l'utilisation du
produit ne dispensent pas l'acheteur d'effectuer ses propres contrôles et
essais, sous sa seule responsabilité.
11.2. Responsabilité de l'élimination et de la valorisation des emballages est
de la responsabilité de l'écheteur conformément aux articles R543-66 et
suivants du code de l'environnement.

suivants du code de l'environnement.

12.ASSURANCE

Chacune des parties s'engage à maintenir en vigueur, pendant toute la durée de réalisation du contrat, auprès d'une compagnie d'assurance notoirement solvable, une police d'assurance garantissant les dommages pouvant survenir à ses biens et personnel, ainsi qu'une police couvrant sa responsabilité professionnelle, de manière à couvrir les conséquences pécuniaires des dommages corporels, matériels et immatériels dont elles auraient à répondre, causés par tout évènement et qui serait le fait de ses collaborateurs et/ou sociétés partenaires éventuels lors de l'exécution du contrat. du contrat.

au contrat.

13.CONFIDENTIALITE

Chaque partie s'engage, tant en son propre compte que pour le compte de ses employés et sociétés partenaires, à préserver la confidentialité des informations confidentialité (se « Informations Confidentialité). Sont réputées Informations Confidentielles, toutes les informations quels qu'en reputess informations Connectueilles, toutes les informations quels que in scient la nature, la forme ou le support, auxquelles chaque partie aura accès dans le cadre de l'exécution du contrat, et notamment sans que cette liste soit limitative, tous moyens mis à la disposition du vendeur à l'acheteur et de l'acheteur au vendeur, toute donnée technique, industrielle, financière ou commerciale, ou toute autre information et tous documents relatifs aux activités de chaque partie.

14.00NNES PERSONNELLES

Dans le cadre de l'exécution du contrat, le vendeur et l'acheteur s'engagent à respecter les dispositions de la législation relative à la protection des données à caractère personnel et notamment à s'assurer protection des durinees à Caracter personner et notaminent à d'accard du respect des formalités de déclaration requises par la Loi Informatique et Libertés en date du 6 janvier 1978, telle que modifiée, et du espect de la sécurité et la confidentialité des données personnelles.

la securite et la comidemialite des données personnelles.

15. PROPRIETE INTELLECTUELLE

Aucun usage des noms ou marques du Vendeur ne pourra être fait sans son accord préalable écrit. La vente à l'Acheteur de produits n'entraîne aucune cession, concession ou mise à disposition de l'Acheteur de droits de propriété intellectuelle et/ou du savoir-faire du Vendeur, qui demeurent la propriété entière et exclusive du Vendeur.

15. ROOLT ARPLICABLE.

### 16 DROIT APPLICABLE

Ioundin Afficiable
La loi du contrat est la Loi Française. Les parties conviennent expressément
que la Convention de Vienne sur la vente internationale de marchandises
en date du 11 avril 1980 n'est pas applicable au contrat.

17. JURIDICTION TERRITORIALEMENT COMPETENTE

Sera seul compétent pour connaître des litiges de toutes natures ou de contestations relatives à l'interprétation ou à l'exécution du présent contrat, le Tribunal du lieu du siège social de Mandelli-Setra, nonostant pluralité de défendeurs, demande incidente ou référé ou appels en

### 18.RFFIIS

Tonceros

Le vendeur se réserve le droit de ne pas accepter une commande de la part de l'acheteur lorsque le vendeur a déjà rencontré des problèmes de paiement (non paiement ou retard de paiement) avec l'acheteur pour une ou plusieurs commande(s) précédente(s).

ou pluseurs commanuels precedentels.

19. FORCE MALEURE

Les parties s'entendent pour reconnaître comme cas de force majeure tout évènement répondant aux critières définis par la jurisprudence de la Cour de cassation en application de l'article 1148 du code civil. Il est entendu que la force majeure ne saurait être invoquée pour un retard de paiement ou un non paiement de la part de l'acheteur.

### 20.DISPOSITIONS GENERALES

20.DISPOSITIONS GENERALES
20.1. Autonomie des clauses
Si une quelconque stipulation de ces CGV ou son application à toute
personne ou circonstance est juge nulle, cette nullité ne concernera pas
ies autres stipulations ou applications de ces CGV, qui resteront en vigueur,
séparément de la stipulation jugée nulle. A cette fin, les stipulations de ces
conditions générales de vente sont déclarées autonomes.
20.2. Notification
Les CGV applicables sont disponibles sur simple demande.
20.3. Langue du contrat Le contrat est rédigé en langue française. Une
traduction en langue étrangère peut être fournie à titre d'information. Seule
la version française fera foi entre les parties.

Révision : B – Avril 2016 Révision : A - Décembre 2012

# Mandelli-Setra une implantation nationale

- ROUEN:
  Tél. 06 08 91 94 76
  Fax 01 64 05 89 06
  normandie@mandelli-setra.fr
- NANTES:
  6 rue Albert de Dion
  Zone du Biliais Deniaud
  44360 Vigneux De Bretagne
  Tél. 02 28 02 02 42
  Fax 02 28 02 02 43
  ouest@mandelli-setra.fr
- CENTRE LOIRE:
   Tél. 06 85 03 05 08
   Fax 02 43 45 49 55
   centre@mandelli-setra.fr
- BORDEAUX :
  258 rue des 4 Castera
  33130 Bègles
  Tél. 05 56 97 61 72
  Fax 05 56 47 88 55
  aquitaine@mandelli-setra.fr

- SIEGE SOCIAL:
   Z.I, 267 Av Albert Einstein
   77550 Moissy Cramayel
   Tél. 01 64 05 30 44
   Fax 01 64 05 89 06
   infos@mandelli-setra.fr
- LILLE:
  Zone industrielle B
  Lot 11, rue du Luyot
  59113 Seclin
  Tél. 03 20 97 60 92
  Fax 03 20 97 60 93
  nord@mandelli-setra.fr
- PARIS:
  Z.I, 267 Av Albert Einstein
  77550 Moissy Cramayel
  Tél. 01 64 05 30 44
  Fax 01 64 05 89 06
  clients@mandelli-setra.fr
- TOULOUSE:
  6 impasse de la Gravette
  31150 Gratentour
  Tél. 05 61 82 91 36
  Fax 05 61 82 91 19
  sud-ouest@mandelli-setra.fr
- MARSEILLE/CORSE:
   296 avenue Georges Vacher
   13790 Rousset
   Tél. 04 42 65 42 56
   Fax 04 42 50 87 38
   paca@mandelli-setra.fr

- CHAMPAGNE ARDENNE: Tél. 06 84 80 73 50 Fax 01 64 05 89 06 champ1@mandelli-setra.fr
- EST:
  Tél. 06 30 52 48 05
  Fax 01 64 05 89 06
  alsace lorraine@mandelli-setra.fr
- BOURGOGNE FRANCHE COMTE:
  Tél. 06 85 03 05 02
  Fax 01 64 05 89 06
  champ@mandelli-setra.fr
- LYON:
  ZAC Roosevelt, rue Tati
  69120 Vaulx en Velin
  Tél. 04 72 02 07 92
  Fax 04 78 49 14 76
  rhone-alpes@mandelli-setra.fr



Mandelli - Setra

Articles Spéciaux pour Béton Armé et Construction

Cette brochure est destinée à donner des informations à titre indicatif et n'a pas de valeur contractuelle. La gamme des produits présentée dans cette brochure peut être amenée à évoluer sans préavis. Etant donné les multiples possibilités d'emploi, nos recommandations ne dispensent pas les utilisateurs d'effectuer leurs propres essais. MANDELLI-SETRA ne saurait être tenu pour responsable en cas d'utilisation non-conforme ou inadaptée de nos produits. Notre équipe commerciale est à votre disposition pour tout renseignement, n'hésitez pas à nous contacter.